

eu des entretiens avec les ministres provinciaux de la Santé nationale ou avec l'Association médicale canadienne au sujet de la grave pénurie de personnel médical et de la nomination d'auxiliaires médicaux?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, il y a eu des discussions auxquelles les médecins eux-mêmes ont participé dans une importante mesure. Je suppose que le député veut parler des assistants des médecins. Notre ministère participe à ces entretiens et prend note des vues exprimées. Cependant, comme le sait le député, il ne nous appartient pas de prendre une décision. Celle-ci incombe, entre autres, à la profession médicale elle-même.

M. Rynard: A-t-on organisé une réunion avec les organismes intéressés?

L'hon. M. Munro: Pas que je sache, mais je vérifierai, monsieur l'Orateur.

[Plus tard]

Tandis que j'ai la parole, pourrais-je développer la réponse que j'ai donnée au député de Simcoe-Nord? Il pouvait fort bien avoir voulu parler du groupe d'étude sur les coûts de la santé qui a été créé lors de la dernière conférence fédérale-provinciale des ministres de la santé. Les membres de ce groupe se réunissent aujourd'hui et il se peut que la question soit abordée.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LES BIENS TRANSMIS PAR DÉCÈS

LE FARDEAU FISCAL IMPOSÉ AUX HÉRITIERS DES ENTREPRISES FAMILIALES

M. Jack McIntosh (Swift Current-Maple Creek): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question qui a trait aux observations que le ministre des Finances aurait faites, d'après la presse, à la réunion annuelle de l'Association libérale de London-Ouest. Il aurait admis que le nouvel impôt sur les biens transmis par décès impose un fardeau spécial aux successions dont la plus grande partie est constituée d'avoirs non liquides. Pourquoi impose-t-on ce fardeau spécial aux héritiers des terres ou entreprises familiales?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député rattache sa question à une déclaration faite à l'extérieur de la Chambre, alors qu'il connaît sûrement le Règlement à cet égard.

M. McIntosh: Une question supplémentaire.

M. l'Orateur: Le député ne peut poser de question supplémentaire à une question qui n'a pas été admise.

[M. Rynard.]

LA COMPARUTION AU COMITÉ PERMANENT

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, puisqu'on a entamé la grande discussion sur les modifications proposées à la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès et sur leurs répercussions, non seulement pour les cultivateurs et les hommes d'affaires, mais aussi pour les citoyens qui possèdent une maison, la participation démocratique dont le ministre nous entretient si souvent ira-t-elle jusqu'à permettre aux parties intéressées de présenter leurs vues au comité approprié de la Chambre des communes avant que le bill ne soit adopté, ou à défaut de cela...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'espère que le député ne compte pas continuer jusqu'à deux heures du matin. Il me semble qu'il fait une déclaration au lieu de poser une question. J'aimerais bien qu'il pose sa question afin de pouvoir aviser.

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà posé une partie de ma question en demandant si des mémoires pourront être présentés au comité approprié de la Chambre des communes, ou encore si on pourrait créer un secrétariat qui accepterait des mémoires qui pourraient être étudiés publiquement, ce qui pourrait donner une idée de l'intérêt du public à l'égard de cette mesure socialiste.

M. l'Orateur: La question telle qu'elle est posée par l'honorable député n'est pas acceptable. Elle contient des déclarations, des allégations et des opinions personnelles qui la rendent inacceptable.

LE NORD CANADIEN

LA PANARTIC OIL—LE PARTAGE DES BÉNÉFICES PAR LES INDIENS ET LES ESQUIMAUX

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Maintenant que la société Panartic Oil a annoncé qu'elle creuse deux puits dans l'île Melville, le ministre peut-il dire à la Chambre si le ministère se préoccupe de garantir que les Indiens et les Esquimaux qui vivent dans la région de l'Arctique auront une part des bénéfices que la Panartic Oil pourra réaliser grâce à l'aménagement d'oléoducs ou de gazoducs dans ces zones.

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si l'on doit distribuer des actions de cette compagnie aux Esquimaux et aux Indiens, mais nous avons pris